

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 16
- Votants : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2024

**Délibération adoptée  
à l'unanimité des  
suffrages exprimés**

- Voix pour : 20
- Abstention : 1  
(Robert DIAKHATÉ)

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, Isabelle SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, G. SUATON, P. VIDONNE, C. PEGUET J-L. MAULET, R. DIAKHATÉ, V. JACQUEMOUD, J-L LACHENAL, F. CONTAT et G. GAUTHIER

Procurations : MM. B. MARQUET à É. BOUCHET, S. JAVOGUES à Lucas PUGIN, P. SAUVAGET à S. LE MOAL, C. MEYNET à N. SEMLAL et S. ROUGET à André PUGIN

Absents : MM. A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, S. BIOLLUZ, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : M. André PUGIN

**2024DELIB056 OPÉRATION ROUTE DU FORON – PROGRAMME 2018 DU SYANE :  
MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE****7.1 Décisions budgétaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2018DELIB048 du Conseil municipal en date du 20 mars 2018 approuvant la participation financière de la commune aux travaux du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) prévus route du Foron, sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, dans le cadre de son programme 2018 ;

**Vu** la demande du SYANE de revoir à la hausse le montant de la participation communale suite à la réalisation de travaux supplémentaires réalisés à la demande de la commune ;

**Considérant** la répartition financière initiale de l'opération fixée comme suit :

- |   |               |
|---|---------------|
| • Montant global de l'opération :               | 130 097 € TTC |
| • Coût prévisionnel à la charge de la commune : | 74 318 €      |
| • Frais généraux à la charge de la commune :    | 3 903 €       |

**Considérant** que le montant global réel de l'opération est plus élevé de ce qu'il était prévu et que la participation de la commune doit être revue en conséquence, conformément aux engagements pris en 2018 sur les taux de participation de la commune (60 % travaux de basse tension, 70 % travaux d'éclairage public et 100 % travaux de télécommunications) ;

**Considérant** que le SYANE n'a fait aucun appel de paiement pour ce programme ;

**Considérant** la nécessité de régulariser la situation sur la base de la nouvelle répartition financière figurant sur le tableau en annexe et fixée comme suit :

• Montant global réel de l'opération :	150 652,33 € TTC
• Participation financière communale :	86 774,75 €
• Frais généraux à la charge de la commune :	4 519,57 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :** Approuve le plan de financement en annexe et la répartition financière de l'opération « Route du Foron » menée par le SYANE comme suit :

• montant global réel à	150 652,33 € TTC
• participation financière communale de	86 774,75 €
• contribution au budget de fonctionnement de	4 519,57 €
• prise en charge par le SYANE :	63 877,58 €

**Article 2 :** S'engage à verser au SYANE les sommes dues après modification du budget principal.

Le Secrétaire de Séance



André PUGIN

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

28 MAI 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.